



STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DU TERRITOIRE DE NEVERS



Nous avons franchi une étape importante dans la politique de prévention du risque inondation sur notre territoire : nous avons aujourd'hui, à notre disposition, un outil adapté. Un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), d'un montant d'environ 23 millions d'euros, a été signé entre l'Etat, l'Agglomération de Nevers, désignée structure porteuse, le Département de la Nièvre et la commune de Saint-Eloi, pour la période 2017-2022.

Ce PAPI marque l'aboutissement du long travail engagé depuis l'Etude Globale du Risque Inondation de Nevers (EGRIAN), pilotée par Nevers Agglomération entre 2007 et 2013, qui a ensuite permis à L'État et à Nevers Agglomération de co-rédiger, en 2016, la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du territoire de Nevers dans le cadre de la déclinaison de la Directive inondation.

Intégré aux autres politiques et plus particulièrement les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement, le PAPI est une stratégie globale, un programme d'actions concret et une gouvernance locale. Les premières actions sont déjà en cours.

Cette lettre d'actualités permettra de suivre la réalisation de ces actions et de faire, chaque année, un point d'étape du PAPI. Elle reflète, d'ores et déjà, notre volonté de nous donner les moyens d'une véritable culture de la prévention, indispensable en bordure de la Loire, dernier grand fleuve " vivant " .



Denis THURIOT
Président de la Communauté
d'Agglomération de Nevers
Maire de Nevers

PARTENAIRES



CONTACTS

Eric Bastaroli - Gestion des risques
03.86.61.81.32 - ebastaroli@agglo-nevers.fr
Hubert Fallet - Directeur de l'environnement et
du développement durable
Nevers Agglomération
124 route de Marzy - CS 90041, 58027 Nevers cedex
www.agglo-nevers.fr

La Lettre de la stratégie Nevers : décembre 2017
Directeur de la publication : Denis Thuriot
Rédaction : Services de Nevers Agglomération
Conception graphique : Alex Céalis
Crédits photos : Pascal François,
Nevers Agglomération
Impression : Inore Groupe Impression
Distribution : La Poste
Tirage à 37 000 exemplaires



LES ACTIONS EN COURS SUR LE

LA RÉVISION DES PPRI

Sur le périmètre du PAPI de Nevers, la révision des deux Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) de la Loire, prescrite le 29 juillet 2015, concernent les communes présentées sur la carte ci-contre.

La révision prendra en compte l'amélioration des connaissances de l'aléa inondation (sur la base des crues historiques du 19ème siècle et des études récentes), de la topographie, des enjeux et l'évolution de la doctrine nationale. L'aléa de rupture de digue sera également représenté sur la base des éléments fournis par les études de dangers des digues.

La population sera associée lors de la phase d'enquête publique

La révision devra être approuvée en début d'année 2020 au plus tard.

Carte des Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) de la Loire val de Nevers et val du Bec d'Allier sur le périmètre de la SLGRI et du PAPI

-  Emprise du PAPI et de la SLGRI
-  PPRI du val du Bec d'Allier
-  PPRI du val de Nevers

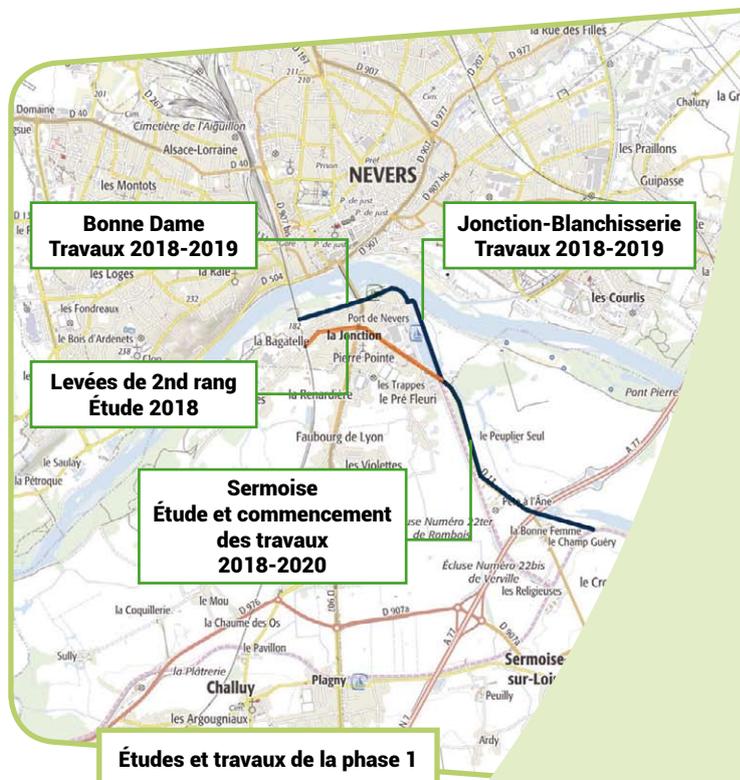


Les digues du val de Nevers, Sermoise et Challuy sont des digues domaniales en rive gauche de la Loire gérées par la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre. Elles forment un système de protection contre les inondations qui abrite près de 2 370 habitants et plus de 650 salariés.

L'étude de dangers de ces levées domaniales, réalisée en 2015, montre que le niveau de sûreté des ouvrages est de l'ordre de la crue cinquantennale (crue qui a 1 chance sur 50 de se produire dans l'année). Pour relever ce niveau de sûreté, l'État engage des travaux de fiabilisation des digues. Le coût de cette restauration a été évalué à 12 M€ réparti sur la durée du PAPI 2017-2022. Ces travaux sont découpés en deux phases : 2017-2020 et 2021-2022.

Sur la première phase évaluée à 6 M€, l'État, via le fonds de prévention des risques naturels majeurs, apporte 80 % des financements. Le conseil départemental finance les travaux à hauteur de 12,5 % et Nevers Agglomération à hauteur de 7,5 %. Les travaux de la première phase portent sur les levées de premiers rangs : plateau de la Bonne Dame, levée de la Blanchisserie, levée de la Jonction et une partie de la levée de Sermoise. Lancée en juillet 2017, la maîtrise d'œuvre de ces travaux est confiée au groupement SAFEGE-BLRi. Les premiers travaux interviendront au 2^{ème} semestre 2018. La première phase comporte également des études permettant la réalisation en phase 2 de travaux plus complexes, touchant la levée de Sermoise et les levées de second rang fortement urbanisées (avenue du stand).

LA SÉCURISATION DES DIGUES EN RIVE GAUCHE



TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

LES AFFICHEURS DÉPORTÉS

L'agglomération de Nevers prévoit d'installer deux afficheurs digitaux permanents des cotes de Loire en temps réel permettant à la population de maintenir sa conscience du risque et d'être informée en période de crue. Ces afficheurs seront situés, l'un à l'entrée de la ville de Nevers en amont du Pont de Loire, l'autre sur les quais de Loire à Fourchambault.

LES TOTEMS DE CRUE

Pour entretenir la mémoire du risque inondation, l'Agglomération de Nevers, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire, a opté pour le déploiement de 18 ensembles pédagogiques sur les crues répartis sur la zone inondable, en privilégiant les lieux de vie et les secteurs dépourvus de repères de crue.

Composés d'une échelle limnimétrique, de différents repères indiquant les hauteurs des crues historiques ainsi que d'un panneau pédagogique pour expliquer le risque, ces totems ont été conçus pour interpeller la population dans son quotidien.

Les 18 totems seront installés d'ici fin 2017 sur les communes de Challuy, Germigny-sur-Loire, Nevers et Sermoise-sur-Loire.



SECURISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Lors des crues de 2003 et 2008, l'eau au robinet a été rendue impropre à la consommation sur Nevers, Varennes-Vauzelles et Marzy. Les élus de Nevers Agglomération ont donc souhaité sécuriser la distribution de l'eau potable en période de crue.

Pour atteindre cet objectif, il convient d'agir sur 2 leviers : la sécurisation de la production et les interconnexions entre les réseaux de distribution d'eau sur le territoire de Nevers Agglo.

La sécurisation concerne notamment l'usine de production d'eau potable "le peuplier seul", sur la commune de Nevers. Propriété de l'agglomération de Nevers, elle est gérée depuis le 1^{er} janvier 2014 par la SAUR. Cette usine est la seule unité de production de l'agglomération qui permettrait de suppléer en eau potable l'ensemble des communes du territoire, en cas de défaillance des autres points de captage. Sa sécurisation est donc une nécessité absolue.

La sécurisation de l'usine demande à la fois de travailler sur la modification du processus de traitement afin d'être en capacité de traiter l'eau en période de crue mais également de sécuriser l'alimentation électrique de la station afin de continuer à distribuer l'eau en cas de coupure électrique. Le projet de réhabilitation de la station est en cours, les travaux sont programmés à partir de fin 2018 et devrait s'étaler jusqu'en 2020. Parallèlement à cette démarche, les travaux d'interconnexion des réseaux sont également engagés.

Les habitants du quartier de la Fonderie à Fourchambault se souviennent de la montée des eaux lors de la crue de 2003. Pour protéger ce secteur lors des crues les plus fréquentes, la stratégie locale propose la mise en œuvre de protections amovibles qui seraient déployées en cas d'alerte. Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours afin de définir la localisation et le dimensionnement de l'ouvrage en question. Cette mission intégrera la réalisation des travaux à partir de 2018.



PROTECTION AMOVIBLE À FOURCHAMBAULT

FOCUS SUR...

LE PLANNING DES ACTIONS EN COURS

	Budget (k€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Protection amovible à Fourchambault	800	-----						
Réhabilitation de la station d'eau potable	4 000	Étude -----		Travaux -----				
Ensembles pédagogiques sur les crues	30	-----						
Communication	108	-----						
Révision des PPRI de la Loire	50	-----						
Affichages déportés des cotes de Loire	40		-----					
Sécurisation des digues en rive gauche	12 000	Étude -----		Travaux phase 1 -----		Travaux phase 2 -----		

LA GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE

Pour mener à bien le PAPI, trois organes de concertation sont prévus, communs avec la SLGRI :

- Le comité de pilotage, co-présidé par le préfet et le président de Nevers Agglomération assure le pilotage de la SLGRI et du PAPI et se prononcera à chaque étape importante de son déroulement. Il est composé des collectivités concernées par le projet ainsi que des administrations compétentes (DDT, DREAL). Réuni au moins une fois par an, le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 22 juin 2017.
- Le comité technique assure le suivi technique et informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'action. Il se réunit autant de fois que nécessaire et préalablement à une réunion du comité de pilotage.
- Lors de l'élaboration de la SLGRI, il a été décidé de reprendre le principe d'un comité de suivi, mis en place lors de l'étude EGRIAN. Accessible aux associations, aux gestionnaires de réseaux et aux différents partenaires, il se veut ouvert et permet de communiquer et de concerter sur la mise en œuvre de la stratégie. Il se réunit au moins une fois par an.



Signature du PAPI le 1er septembre 2017 en présence de Stéphane Costaglioli secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, Denis Thuriot, président de Nevers Agglomération, Patrice Joly, président du conseil départemental de la Nièvre et Jérôme Malus, maire de la commune de Saint-Eloi.

LA STRATÉGIE EXPLIQUÉE AUX HABITANTS

Pour continuer l'effort de pédagogie, la stratégie met en place des outils de communication tels que cette lettre d'actualité, mais également des plaquettes d'information thématiques.

Une refonte du site de l'étude EGRIAN est actuellement en cours. Il deviendra le site de la stratégie locale et de son programme d'action, le PAPI. Il permettra à chacun de s'informer sur les actions programmées et de suivre leur état d'avancement. Il sera disponible à l'adresse suivante :

www.inondations-agglo-nevers.com



STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION


STRATÉGIE SLGRI


UN TERRITOIRE INONDABLE


CRUES HISTORIQUES


À SAVOIR


L'ÉTUDE EGRIAN


LES PARTENAIRES

Maitre d'ouvrage : Nevers Agglomération, un territoire inondable

Bienvenue sur le site de la stratégie locale de Nevers